

Dossiers de M. le Bourgmestre : choix d'une œuvre d'art pour le piétonnier

Conseil Communal du 23 novembre 2015.

- **Mme Nagy.**- Je souhaiterais intervenir sur le point 2 relatif à la convention conclue pour la réalisation d'une œuvre d'art monumentale. Vous avez vous-même choisi l'artiste, à savoir Anish Kapoor. Je note dans ce dossier l'absence de tout processus d'information, de participation, de débat et d'adhésion de la population autour d'un projet pourtant essentiel pour l'aménagement des boulevards du centre.

Comment ladite œuvre sera-telle intégrée dans le piétonnier ?

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de burgemeester, ik twijfel niet aan het feit dat Anish Kapoor een groot kunstenaar is. Ik ben trouwens zelf een grote bewonderaar van hem.

Ik weet echter niet of het nodig was daar een zwaar participatieproject rond te organiseren. Het risico van een dergelijke procedure is dat sommigen zouden kunnen zeggen dat er hier sprake is van een vorm van favoritisme. U wilt een belangrijk merkpunt creëren en een bepaalde lijn aanhouden en ik kan daar in komen. Ik zou dit echter overgelaten hebben aan een beperkt comité van deskundigen dat, onafhankelijk van de politieke wereld, en binnen het raam dat het College schetst, een keuze zou maken.

Ik heb nog twee praktische vragen.

Wat is de rol van die 12 Grand Cerf? Hebt u ook specifieke ideeën voor wat betreft de financiering via privépartners? Zal dat een commerciële financiering zijn of zal dat gebeuren via schenkingen, enzovoort?

M. Ceux.- Nous ignorons encore comment sera réaménagée la place de Brouckère. Dès lors, comment pouvez-vous définir la manière dont ladite œuvre sera intégrée dans son environnement urbanistique ?

Ensuite, vous annoncez que si les budgets venaient à manquer, le projet serait abandonné. Qu'en est-il exactement ?

M. le Bourgmestre.- Nous avons jugé opportun de soutenir le projet d'une œuvre d'art réalisée par un artiste qui est le n° 1 mondial. Nous avons également perçu chez cet artiste un intérêt réel pour la création d'une œuvre à Bruxelles. Nous avons précisé que l'œuvre ne pouvait pas être financée par la Ville, raison pour laquelle nous avons décidé de recourir au mécénat. De grands noms de l'industrie belge sont prêts à soutenir notre démarche.

M. Kapoor demande que la Ville marque son intérêt pour le projet en finançant l'étude préalable. Nous en avons discuté avec son agent, le Grand Cerf.

La Fondation Roi Baudouin se chargera de gérer la souscription publique alimentée par le mécénat.

Mme Lalieux et M. Coomans de Brachène animent le Comité d'art urbain en charge des œuvres d'art installées sur l'espace public de la Ville. Nous souhaitons poursuivre l'acquisition de telles œuvres, l'objectif étant de créer à terme un parcours d'œuvres monumentales sur Bruxelles. L'apport d'un artiste reconnu internationalement ne pourra que mettre en valeur les réalisations d'autres artistes déployées sur notre territoire.

Bien entendu, faute de collecter les moyens suffisants, une clause prévoit la possibilité de renoncer au projet.

Nous ne placerons pas une œuvre d'Anish Kapoor au milieu d'un rond-point...